

10443

GRAS SAVOYE SEGA

- 5 NOV. 2007

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 572 080 Euros

Siège Social : 246 Boulevard Godard, BP 8, 33026 Bordeaux Cedex
461 200 016 RCS BORDEAUX



CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 16 DECEMBRE 2004

EXTRAIT PROCES-VERBAL

L'an deux mille quatre, le seize décembre, à 15 heures, les membres du Conseil de surveillance de la société GRAS SAVOYE SEGA se sont réunis en Conseil, à Neuilly sur Seine (92200) - 2 à 8, rue Ancelle, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Patrick LUCAS, Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Daniel NAFTALSKI,
Monsieur Hubert MORENO, représentant permanent de la Société GRAS SAVOYE S.A.

Assistent également à la réunion :

Monsieur Jean-Yves de BECHADE, Président du Directoire,
Messieurs Régis FABRE et Christian ARQUIER, membres du Directoire.

Sont absents excusés :

Monsieur Loïc ALBY,
Monsieur Bertrand ARQUIER.

Madame Soline ARRAULT et Monsieur Pierre CABROL, représentants du CCUES, sont également absents.

En conséquence, plus de la moitié des membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
- Questions diverses.
.....

3. Questions diverses

.....

f/ Nomination d'un nouveau directeur général

Enfin, le Conseil décide de nommer Monsieur Christian ARQUIER en qualité de directeur général, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.
Présent, Monsieur ARQUIER remercie le Conseil et accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Le Conseil délègue, en tant que de besoins, tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Un membre du
Conseil de surveillance

Le Président

certifié conforme 